

acheter un bien immobilier avant le divorce

Par **ariane92**, le **23/09/2010 à 14:14**

Bonjour,
je suis mariée sous le régime de la communauté de biens,
Aujourd'hui nous vivons presque chacun sa vie,
J'aimerais acheter un petit studio à mon nom de jeune fille, puis je faire cet achat sans risquer de le partager avec mon mari, suis je obliger de lui en parler?

Par **Domil**, le **23/09/2010 à 14:42**

Le nom de jeune fille n'existe pas en droit français.
Est-ce que la procédure de divorce est en cours ? si oui, parlez en à votre avocat.
Si non, le bien sera commun sauf s'il est acheté via un bien propre (bien acquis avant le mariage, par leg, donation ou héritage) avec clause de réemploi